

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 34

Objet : Signature du Contrat
départemental de solidarité
territoriale

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain,
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legitime.com

99_DE-004-200067437-20220209-34_09022022

Madame Carole TOUSSAINT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence s'est engagé depuis mars 2018 dans une politique de contractualisation avec les huit intercommunalités de notre département. Provence Alpes Agglomération a été signataire d'un premier contrat sur la période 2019-2020.

Cette démarche de contractualisation s'inscrit dans l'évolution du contexte d'intervention du Département liée notamment :

- à la suppression par la loi NOTRe de la clause de compétence générale du Département. Celui-ci peut néanmoins intervenir au titre de la solidarité territoriale et dans le cadre de certaines compétences partagées (tourisme, sports, culture...);
- la montée en puissance des intercommunalités du territoire départemental ;
- une réduction des financements publics entraînant un besoin de planification et de priorisation.

Le contrat proposé sur la période 2021-2023 comporte quatre volets :

- un premier volet identifiant les actions départementales en appui du développement du territoire (maîtrises d'ouvrage directes, contributions statutaires, exercice de ses compétences et politiques publiques) ;
- un second volet relatif au fonds d'aide aux communes (FODAC) ;
- un troisième volet qui constitue le soutien du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, communes et acteurs publics ;
- un quatrième volet traitant plus spécifiquement du plan bâtimentaire du SDIS.

Pour notre agglomération, cette seconde démarche de contractualisation du Département pour la période 2021-2023 a donné lieu à une première présentation en visioconférence le 16 septembre 2020 suivi d'un travail de recensement des projets des communes et de l'agglomération.

Lors de sa session du 21 octobre 2021, l'Assemblée départementale a validé le contrat qui nous est soumis aujourd'hui.

Il vous est proposé :

- De valider le contenu du Contrat départemental de solidarité territoriale ;
- D'autoriser la Présidente à signer ce contrat, et tous les actes afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20220209-34_09022022